

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE

La Clinique du Volvestre

14 chemin de l'Industrie - 31390 CARBONNE

Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente (format papier).

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux conditions générales de fonctionnement que le client (propriétaire ou détenteur) du patient déclare accepter expressément.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires.

Il est situé au : 14 chemin de l'Industrie à Carbonne (31390).

L'établissement peut être joint :

- par téléphone au : 05 61 87 83 74,
- par mail à l'adresse suivante : clinique.volvestre@anicura.fr

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

L'établissement est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Philippe ORMIERES : DMV, CES traumatologie et orthopédie
- Corentin CACHOT : DMV, CES ophtalmologie
- Sophie CACHOT : DMV échelon 4, CES biochimie clinique
- Baptiste MORINIAUX : DMV échelon 3
- Alisée RAYNAL : DMV échelon 2

Personnel non vétérinaire :

- Laurence RICHARD : auxiliaire vétérinaire (échelon 4)
- Laura DENYS : auxiliaire vétérinaire (échelon 3)
- Océanne BOYER : auxiliaire vétérinaire (échelon 3)
- Laureline DELAVERGNE : auxiliaire vétérinaire (échelon 3)
- Léa DESTOR : auxiliaire vétérinaire (échelon 3)
- Swelly PEIXOTO : auxiliaire vétérinaire (échelon 3)
- Morgane GASPERIN : auxiliaire vétérinaire (échelon 3)

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

L'établissement propose les prestations suivantes :

- consultations de médecine générale,
- chirurgie de convenance,
- chirurgie générale, endoscopie interventionnelle, orthopédie, traumatologie, neurologie
- analyses de laboratoire
- imagerie : échographie, radiologie, endoscopie
- hospitalisation,
- dentisterie

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Présentielle aux heures d'ouverture + nuit et jours fériés

Caméras

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

En dehors des horaires d'ouverture de l'établissement, la permanence est confiée à Vet-Urgentys SCP De Jouvencel Szczepaniak, situé 33 route de Bayonne – 31300 TOULOUSE ; la continuité des soins est assurée par les vétérinaires de la clinique.

Les coordonnées de la structure d'accueil ou d'urgence vétérinaire sont communiquées par un message sur notre répondeur téléphonique, dans la salle d'attente et sur des cartes de visite.

ESPECES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- chien,

- chat,
- NAC.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées. Une liste des vétérinaires à même de leur donner des soins, gérée par le SNVEL est disponible 24/24 à l'adresse suivante : <http://pagevet.fr>

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des principaux actes sont affichés en salle d'attente.

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre Occitanie :

- par courrier : 6 chemin de Limayrac 31500 TOULOUSE
- par téléphone : 05 34 50 44 47
- par mail : cro.occitanie@ordre.veterinaire.fr

Pour faire appel au Médiateur de la consommation, il convient de se rendre sur le site du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (www.veterinaire.fr)

RCP

Coordonnées de notre compagnie d'assurance RCP :

AXA – Agent CARTE Olivier

34 rue Gambetta 31390 CARBONNE

N° contrat : 33172040572287

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Philippe ORMIERES et Corentin CACHOT.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Mise-à-jour : le 20 juillet 2023